

Décision portant délégation de signature à M. Jacques de Maillard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2002 intitulée Fédération de Recherche en Sciences Informatiques, Humaines et Sociales de Versailles St-Quentin (SIHS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FR2002 intitulée Fédération de Recherche en Sciences Informatiques, Humaines et Sociales de Versailles St-Quentin (SIHS), dont le directeur est M. Dominique Barth ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques de Maillard, PU2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Versailles, le 5 mai 2017

Le directeur d'unité
Dominique Barth

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.